

Commune de LA TOUCHE
Compte rendu du Conseil Municipal
9 septembre 2020

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 02/09/2020, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques Garde.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDE, Yannick DEPLANTE, , Régine MONTZIEUX-PEYRIN, Mikaël SPECOGNA, Shay SHAKESHAFT,.

Absents excusés : Denis GARCIA qui a donné son pouvoir de vote à Shay SHAKESHAFT, Martine DERRIEU qui a donné son pouvoir de vote à Mathilde NAUDEIX.

Secrétaire de séance : Mathilde NAUDEIX

• **Abattage d'un peuplier : choix de l'entreprise**

DEL2020_389

Le Maire fait part au conseil municipal de la consultation des entreprises pour l'abattage d'un peuplier deux propositions :

- En grim pant dans l'arbre 1.560,00 €
- CFPF 1.080,00 €

Le conseil municipal, en accord avec son Maire après délibération et à l'unanimité des votants, décide, de retenir l'entreprise En grim pant dans l'arbre pour un montant de 1.300,00 € HT (1.560,00 € TTC).

• **Désignation du représentant au sein de la CLECT(commission locale d'évaluation des charges transférées)**

DEL2020_390

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Président de Montélimar-Agglo le 4 août lui demandant de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants(9), décide de désigner :

Madame Sandrine REY représentante au sein de la CLECT.

• **Remboursement ORANGE suite à modification du contrat**

DEL2020_391

Le Maire fait part au conseil municipal que compte tenu de non -utilisation de la ligne internet, il serait intéressant de modifier le contrat offre Optimale pro intense actuellement en vigueur par une nouvelle offre.

Une offre Livebox Pro est proposée par ORANGE, ligne internet haut débit incluant jusqu'à deux lignes de téléphone fixe par internet plus un service d'accompagnement dédié aux professionnels.

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

ACCEPTTE le nouveau contrat ORANGE à effet du 29/07/2020.

AUTORISE son Maire à signer le contrat à intervenir.

- **Désignation des délégués de la commune au sein de la CLI de CRUAS-MEYSSE**
DEL2020_392

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Président de la CLI de Cruas-Meysse le 15 juillet lui demandant de désigner un délégué titulaire et un suppléant qui seront invités à représenter la commune lors des séances plénières de cette instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants(9),
DESIGNE pour représenter la commune au sein de la CLI de Cruas-Meysse

Monsieur Jean-Jacques GARDE, délégué titulaire
Monsieur Yannick DEPLANTE, délégué suppléant

- **Désignation des délégués forêt auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières.**
DEL2020_393

Le Maire conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants(9),
DEISIGNE deux délégués comme représentants de la commune.

Monsieur Mikaël SPECOGNA, Conseiller Municipal, comme titulaire.
Monsieur Frédéric GUERIN, Conseiller Municipal, comme suppléant.

- **Annulation de la délibération DEL2020_386 concernant la désignation des délégués au sein du SIEBRC.**
DEL2020_394

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture de la Drôme lui rappelant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a attribué, à titre obligatoire, les compétences « eau » aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, devenue compétente en matière d'eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, s'est substituée de plein droit à notre commune au sein du Syndicat des Eaux du Bas Roubion et de Citelle par le mécanisme de « représentation-substitution ».

Il résulte de ces dispositions que la mise en œuvre de ce mécanisme de représentation-substitution a rendu caduque la délibération DEL_386 désignant les délégués de la commune au sein du Syndicat des Eaux du Bas Roubion et de Citelle.

La Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération devra procéder à la désignation de ses délégués au conseil syndical du Syndicat des Eaux du BasRoubion et de Citelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE d'annuler la délibération DEL2020_386.

- **Affectation en section d'investissement du matériel informatique mis à disposition de l'école.**
DEL2020_395

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, est d'accord pour affecter en section d'investissement le matériel ci- après :

1 ordinateur portable **ACER A315-42** et une sacoche pour un montant de 524.99TTC.

• **Avenant : Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de la secrétaire.**

DEL2020_396

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'il est nécessaire d'augmenter la durée de travail hebdomadaire de la secrétaire. La charge de travail actuelle étant importante vis-à-vis des 12 heures hebdomadaires actuelles. Il n'est pas possible d'effectuer des tâches de fond (rangement de la documentation, des archives....). Le Maire propose de porter la durée hebdomadaire de travail à 14h. Ce nouvel horaire est applicable à compter du 01 octobre 2020. Les horaires d'ouverture du bureau resteront inchangés.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal valide la proposition et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rattachant.

Transmet à Monsieur le Préfet de la Drôme la présente délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.

QUESTIONS DIVERSES :

Commission CCID :

Monsieur Serge JEAN est nommé délégué titulaire pour la CCID.

SDIS (Service Départemental Incendie et Secours)

Proposition de Jean-Jacques GARDE si nécessaire pour constituer une liste.

Proposition de visites par Jean-Jacques GARDE : - le SDIS

- le centre de tri de Roussas

Entretien des locaux: Difficulté de Valérie CHARRAS à effectuer le ménage.

Lecture des courriers de Jean-Jacques GARDE à la médecine préventive et courrier établi par Valérie CHARRAS.

Le Maire,
Jean-Jacques GARDE